

# L'édito de la Présidente



Dans le contexte inflationniste actuel, le rôle de l'Autorité de la concurrence est crucial en Nouvelle-Calédonie pour renforcer le pouvoir d'achat des consommateurs et réduire les difficultés de trésorerie des entreprises en leur permettant de s'approvisionner au meilleur prix.

Depuis sa création en 2018, l'Autorité a toujours fait de la lutte contre la vie chère l'une de ses priorités, s'attachant à proposer aux pouvoirs publics des recommandations visant à lever les barrières à l'entrée sur les marchés calédoniens pour favoriser l'émergence de nouveaux entrants, l'innovation et la baisse des prix.

En 2021, elle a choisi d'orienter principalement son action vers les secteurs où le consommateur est le plus vulnérable, face au deuil et la maladie notamment. Le contrôle de la transparence des relations inter-entreprises, en tant que socle d'un environnement économique sain, faisait également partie de ses priorités.

L'Autorité est fière d'avoir mené à bien l'ensemble de ses objectifs pour 2021. Elle a notamment remis deux avis au Gouvernement dans le secteur des pompes funèbres. L'un, en urgence, sur des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de la covid-19 ; l'autre sur le fonctionnement concurrentiel de ce secteur. Elle a également diligenté d'office une enquête dans le secteur des produits destinés à lutter contre la propagation du virus, tels que les masques, les gants et le gel hydroalcoolique. Compte tenu des dérives qu'elle a très vite constatées

sur le prix des masques à la suite de l'annonce du 9 mars imposant le premier confinement, l'Autorité a conseillé au gouvernement de plafonner temporairement le prix de vente maximum des masques à 50 F.CFP l'unité, ce qui a été fait, et les prix ont baissé largement.

Dans les circonstances exceptionnelles de l'année 2021, notamment marquée par deux périodes de confinements stricts, l'Autorité a réussi, grâce aux efforts de ses équipes et l'adaptation de ses procédures, à maintenir une activité soutenue. 30 décisions et avis ont ainsi été rendus.

Malgré une baisse drastique du nombre de projets de concentration (une seule décision contre 14 en 2020), l'Autorité a rendu davantage de décisions dans le secteur du commerce de détail (13 opérations autorisées avec ou sans engagements contre 9 en 2020).

Cette double dynamique, contraction des opérations de concentration et expansion des opérations de commerce de détail, témoigne du fait que l'économie calédonienne est au diapason du contexte international et s'est ajustée, en temps réel, aux contraintes et aux opportunités économiques du moment. Ainsi, les difficultés économiques couplées aux incertitudes institutionnelles ont certainement limité les opérations de croissance externe alors que le rebond de la consommation intérieure a boosté le secteur du commerce de détail. Avec l'autorisation de l'ouverture de trois nouveaux supermarchés en brousse, l'Autorité décèle



Credit photo : MGS Studio

ainsi une accélération concurrentielle inédite hors du Grand Nouméa, accueillie très favorablement par les consommateurs qui ont répondu nombreux aux tests de marché.

Par ailleurs, si le nombre de décisions en matière de pratiques anticoncurrentielles et des pratiques restrictives de concurrence est resté quasiment stable, le montant des sanctions infligées par l'Autorité pour ces pratiques a doublé entre 2020 et 2021, passant de 54 millions de F. CFP à 100 millions de F. CFP. Il faut y voir l'aboutissement d'enquêtes portant sur des pratiques de plus en plus graves.

Comme prévu, l'Autorité a élargi son champ d'action concernant les pratiques commerciales restrictives et a notamment sanctionné, en plus des défauts de notification et des délais de paiement illégaux, le défaut de signature de convention unique, l'absence de mise en œuvre du contrat de marque de distributeur ou encore le non-respect des règles de facturation.

Dans le même temps, l'Autorité constate que son action a aussi des vertus pédagogiques car elle a conduit de nombreux opérateurs économiques à s'interroger sur leurs pratiques et à vérifier leur conformité avec le droit de la concurrence, comme le montrent les nombreuses sollicitations directes de l'Autorité via son formulaire de contact.

Après la crise de la covid-19 ayant affecté la croissance économique et causé de nombreux décès dans les familles, la guerre en Ukraine suscite de nouvelles tensions inflationnistes qui pèse sur le niveau des prix des produits essentiels aux calédoniens.

L'action de l'Autorité pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles doit donc se renforcer en 2022 et les réformes

structurelles qu'elle a proposé depuis sa création être enfin mises en œuvre pour dépasser ces défis.

Dans ce contexte, l'Autorité donnera suite aux avis rendus dans les secteurs de la santé et des pompes funèbres pour sanctionner les pratiques illicites affectant principalement les consommateurs en situation de fragilité et plus généralement la concurrence entre les entreprises sur ces marchés.

En outre, la relance de l'enquête sur le secteur aérien devrait donner lieu à un avis très attendu par les calédoniens si l'on en croit l'augmentation sensible du nombre d'abonnés au compte Facebook de l'Autorité après cette annonce.

Pour finir, 2022 sera l'occasion de préparer le renouvellement des postes-clés de l'Autorité dans la mesure où mon mandat, celui de la rapporteure générale et de deux de nos membres non permanents, prendront officiellement fin en 2022 ou au début 2023.

Pendant quatre ans, j'ai eu l'honneur et le privilège de contribuer à cette aventure incomparable que fût l'installation de l'Autorité de la concurrence en Nouvelle-Calédonie auprès d'une équipe pluridisciplinaire formidable.

Je ne doute pas que les pouvoirs publics sauront choisir les meilleurs candidats pour inscrire l'action de l'Autorité dans la durée et permettre aux entreprises de pouvoir continuer à s'appuyer sur le droit de la concurrence pour naître, croître et servir au meilleur prix les consommateurs du Caillou, territoire si particulier que je vais quitter avec nostalgie et de merveilleux souvenirs.



Aurélie ZOUDE-LE BERRE